

SÉANCE ORDINAIRE du 02 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 25 septembre 2020

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole—Adjoints et Mme ABSOLU Véronique, M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, M. MORLET Bruno, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane— Conseillers Municipaux

Absent excusé : Néant – départ de M. TARDIF Sébastien à 21 h 00.

Secrétaire : Mme de KONING Marieka

La sous-préfecture a préalablement été informée du changement de lieu des séances du conseil municipal et des mesures d'hygiène et de distanciation prises en raison du risque sanitaire (covid 19)

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 28 août 2020

Délib 2020-35 Création d'un poste de rédacteur

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie – poste d'attaché (départ en retraite)

- Le Maire propose au Conseil Municipal

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet soit 35 /35^{ème} pour assurer des fonctions de secrétaire de mairie avec effet au 1^{er} novembre 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des effectifs,

- décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délib 2020-36 - Délibération modificative budget principal n° 2020-01

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget primitif principal 2020 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Dépenses	
020-dépenses imprévues	-900,00	27638 – autres établissements publics	+ 700,00
		2158 – autres installations, matériel et outillage	+ 200,00
Total	-900,00	Total	+ 900,00

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2020-01 du budget principal visant à augmenter les crédits des comptes 27638 et 2158 -en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2020.

Délib 2020-37 - Désignation délégués Syndicat des Eaux

Par délibération en date du 28 août 2020, ont été désignés comme membres du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable) Mrs BRAGUE Robert et FONTAINE Pascal. Cependant, Mr BRAGUE étant absent lors de cette séance il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Lorris, statut ne mentionnant pas la répartition des délégués pour chaque commune,

Vu l'article L 5212-7 du CGCT, qui mentionne que chaque commune doit être représentée au Comité Syndical par deux délégués titulaires,

Est donc désigné comme second représentant titulaire au SIAEP : M. Robert BRAGUE

Délib 2020-38 - Désignation des délégués du SIRIS

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de même de renouveler les membres des syndicats et notamment du SIRIS – Syndicat intercommunal de Regroupement Scolaire « Coudroy – Vieilles-Maisons – Châtenoy ».

Sont candidats (titulaires) : Mme DE KONING, Mme HODEAU, M. LEROY, Mme MARCADET et candidats (suppléants) : M. LEROY, Mme MARCADET, M. MESNIL.

Après élection, la liste des délégués s'établit comme suit :

Titulaires : **Mme DE KONING Marieka – Mme HODEAU Virginie**

Suppléants : **M. LEROY Daniel – M. MESNIL David**

Demande dotation de soutien à l'investissement local 2020

Dans le cadre du projet de rachat et de travaux de réhabilitation de l'auberge des 3 écluses, le Maire indique au Conseil qu'une demande de DSIL – dotation de soutien à l'investissement local, a été déposée par ses soins le 1^{er} octobre à la Sous-Préfecture et que la décision du Maire, par délégation du Conseil Municipal, remplace la délibération du Conseil. Le montant hors taxe des travaux présentés est de 881.127 € ht et la subvention sollicitée à hauteur de 50%, soit un montant de 440.563€.

Taxe aménagement 2021

Le Conseil prend connaissance du taux : 2% - actuellement en vigueur pour la taxe d'aménagement et du dégrèvement décidé pour les abris de jardins et locaux commerciaux. Le Conseil Municipal ne souhaite pas apporter de modifications.

Information transfert pouvoir de police à la communauté de communes

Le code général des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police administrative spéciale liés aux compétences exercées par la Communauté de Communes dans les

domaines suivants : voirie – collecte des déchets – assainissement non collectif (ANC) – aire d'accueil des gens du voyage et habitat.

A chaque renouvellement de mandat (soit dans les 6 mois qui suivent la date d'élection du Président de la CC) les maires peuvent s'opposer au transfert de ces pouvoirs de police. Il est donc proposé aux maires de s'opposer au transfert des pouvoirs de police excepté pour la compétence ANC – cette opposition prend alors la forme d'un arrêté du Maire. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas transférer les pouvoirs de police en question et qu'il prendra l'arrêté correspondant.

Demande financement classe de découverte

Le Conseil prend connaissance du courrier du directeur d'école sollicitant une aide financière pour l'organisation d'une classe de découverte pour les CM1/CM2 – Séjour de 10 jours en classe de montagne – coût de 580€ par enfant – aide de 65€ du département par enfant – reste 515€ à la charge des familles.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour une participation à hauteur de 250€ euros par enfants – 10 enfants domiciliés à Vieilles-Maisons sont concernés – cette somme sera inscrite au budget primitif 2020.

Gestion terrain de tennis

Après discussion, il s'avère que la commune souhaite récupérer la gestion du terrain de tennis. Un courrier en ce sens sera fait à D. Godeau – président de la Maison des Loisirs qui gérait jusqu'à maintenant les réservations ; une partie du produit des locations était alors reversée à la commune. Reste à préciser : libre accès – fermeture avec renouvellement du code – fiche de présence à compléter à l'entrée du terrain par les utilisateurs – mini règlement d'utilisation. Essai pendant un an ou moins si dérives d'utilisation – communication sur site, bulletin d'info et Facebook – surveillance assurée par R. Brague.

Mise en place règlement jardin du souvenir

Un jardin du souvenir a été créé début 2020 et il y a lieu d'instaurer un règlement : Pascal Fontaine, Robert Brague et Henry-Jacques Lacombe se chargent de la rédaction de ce règlement.

Travaux des commissions et Syndicats

- Le Maire rappelle que le **Plan Communal de Sauvegarde** doit être finalisé : Carole Marcadet, Sylviane Hareng, Virginie Hodeau, Marieka de Koning, Pascal Fontaine et Daniel Leroy acceptent de former une commission en charge de ce travail.
- De même, le **Document Unique** mis en place en 2016 doit faire l'objet d'un suivi : Anaïs Vaquette, Sébastien Tardif, Daniel Leroy et Pascal Fontaine acceptent de s'en charger.
- **Voirie** :
 - o Diagnostic des ponts réalisé – la sécurité des ponts sur le canal et la rigole est à revoir : faire un courrier au Conseil Départemental en charge du Canal et de la Rigole.
 - o Faire le repérage des arbres situés sur les propriétés privées nécessitant un élagage des branches débordant sur le domaine public et adresser un courrier aux propriétaires en ce sens.
 - o Faire le repérage des terrains (bâti ou non) présentant un manque d'entretien et des risques (incendie, proliférations diverses...) et adresser un courrier aux propriétaires leur demandant de procéder au nettoyage.
 - o Mise en place d'un panneau « stop » sur la route de Châtenoy, au croisement avec la route de Grignon : discussion au sujet de la dangerosité de ce carrefour et décision par 11 voix pour et 3 abstentions d'installer un « stop ».
 - o Travaux : chemin de la Menaudière – prévoir busage terrain pétanque
- **Communication** :
 - o Réunion de la commission communication le 6/10 pour le bulletin municipal 2021
 - o Site internet : à améliorer

- **Fleurissement** : le jury départemental ne s'est pas déplacé dans les communes (covid) pour sélectionner les maisons fleuries et sont d'office retenues les propositions faites par la commission fleurissement.
- **Fêtes et cérémonies** : soirée « anciens et nouveaux élus » appréciée
- **SICTOM** : Robert Brague (délégué SICTOM) donne l'information des nouveaux président et vice-présidents (SICTOM et SYCTOM)
- **CCAS** : en raison de la « crise sanitaire – covid » l'habituel repas du CCAS n'aura pas lieu – un colis sera distribué à chaque personne de plus 72 ans – le critère jusqu'à maintenant retenu est l'inscription sur la liste électorale – les personnes concernées ont été prévenues par courrier – Claude Castel indique que la distribution se fera par secteur géographique en décembre et l'ensemble des conseillers municipaux est sollicité pour faire cette distribution.
- **Conseil Municipal Jeunes** : élections le 15 octobre

Divers :

- Présentation en début de conseil municipal de Melek Topçu qui sera recrutée au 1^{er} novembre en CDD – 35H – pour occuper le poste de secrétaire de mairie (poste devenu vacant à cette date par le départ en retraite de Danielle Bourillon)
- Participation de la commune aux « Journées du Patrimoine » à « Grignon » dans le cadre du projet de réhabilitation de l'auberge des 3 écluses : échanges et rencontres intéressantes
- Animation informatique : prise de contact avec M. MARTEIL – rencontre avec le club informatique de Bouzy – commission à créer ?

Prochain conseil municipal le 6 novembre

Séance levée à 22h15